



Impact de l'application du règlement scolaire sur le comportement des élèves dans les écoles de Kinshasa

Ndewene Mbutu Béni¹, Kalema Kisungu Basile², Gbaka Ndaya Pascal³, Luzeyo Puma Merveille⁴

Université Pédagogique Nationale, RD Congo

Résumé : Cette étude examine l'impact de l'application du règlement scolaire sur le comportement des élèves dans les écoles de Kinshasa. À travers une enquête auprès des enseignants, il ressort que la perception de la discipline et l'efficacité du règlement dépendent fortement de l'implication collective des acteurs éducatifs, notamment la direction, les enseignants, les élèves et les parents. Si la majorité des enseignants considèrent que le règlement est conforme aux principes éducatifs et contribue à réduire la violence et à sensibiliser aux droits et devoirs, l'utilisation persistante de méthodes punitives, notamment les sanctions corporelles et matérielles, soulèvent des préoccupations quant à leur conformité avec les normes modernes et leur impact sur le climat scolaire. Les résultats mettent en lumière la nécessité de le réviser et de renforcer les stratégies disciplinaires, en privilégiant des méthodes éducatives, participatives et non violentes, afin d'instaurer un environnement scolaire plus serein, équitable et conforme aux principes éducatifs aux standards internationaux.

Mots clés : Application du règlement scolaire, comportement des élèves, discipline scolaire, sanctions, Kinshasa.

Abstract : This study examines the impact of school regulations on student behavior in Kinshasa schools. A survey of teachers reveals that the perception of discipline and the effectiveness of the regulations depend heavily on the collective involvement of educational stakeholders, including school administration, teachers, students, and parents. While the majority of teachers believe the regulations are consistent with educational principles and contribute to reducing violence and raising awareness of rights and responsibilities, the persistent use of punitive methods, particularly corporal and material sanctions, raises concerns about their alignment with modern standards and their impact on the school climate. The findings highlight the need to revise the regulations and strengthen disciplinary strategies, prioritizing educational, participatory, and non-violent methods, in order to establish a more peaceful and equitable school environment that conforms to educational principles and international standards.

Keywords: School regulations, student behavior, school discipline, sanctions, Kinshasa

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.19695987>

¹ Candidat Doctorant et Chercheur en Leadership et management de l'éducation à l'Université Pédagogique Nationale

² Docteur en Psychologie de l'Orientation Scolaire et Professionnelle à l'Université Pédagogique Nationale

³ Candidat Doctorant en Psychologie Sociale et des Organisations et Chercheur en Psychométrie à l'Université Pédagogique Nationale

⁴ Candidat Doctorant et Chercheur Orientation Scolaire et Professionnelle à l'Université Pédagogique Nationale



1 INTRODUCTION

L'école constitue, en somme, le miroir de la société; la qualité de ses enseignements influence largement l'appréciation globale de cette dernière. Toutes les pratiques sociales y trouvent leur reflet, ce qui suggère qu'une meilleure compréhension de la société peut s'élaborer à travers l'analyse de ses institutions éducatives. Ainsi, si l'usage de la contrainte en contexte éducatif est considéré comme une pratique « éminemment sociale », elle trouve naturellement sa place dans l'ordre des choses à l'école.

Nous partirons de l'école en tant qu'institution prioritaire d'éducation, puisqu'elle constitue le cadre de notre étude. Selon Kokougan Mawoussé (2011), l'école, telle qu'elle est organisée, intègre en son sein la contrainte : milieu clos, règlement intérieur, l'enfant considéré comme une cire molle, etc. La littérature pédagogique elle-même participe à la reproduction de discours normatifs tels que : « il faut », « on doit », « tu dois », etc. Ces normes, extérieures à l'enfant, assurent l'équilibre du groupe scolaire. Tout manquement à ces règles est généralement réprimé sévèrement, à travers des sanctions ou punitions, qu'elles soient prédéfinies ou non.

La discipline scolaire désigne l'ensemble des mesures, préventives et punitives, adaptées à la réalité institutionnelle, visant à garantir l'ordre, à faciliter le travail intellectuel réflexion, attention, conception et à instaurer une moralité chez les acteurs scolaires. Elle regroupe ainsi les dispositions légales et réglementaires qui imposent des comportements attendus dans l'école, afin d'assurer la réussite de la gestion éducative.

Une étude menée par Kone, Koffi et Ouohi (2010) a révélé que le climat de justice au sein des écoles exerce une influence positive sur leur performance. Cela explique que la discipline, en tant qu'élément garant du respect des règles et de la justice, contribue à la réussite scolaire. La qualité de la discipline impacte directement le rendement des élèves.

Depuis la réforme de 1975, les méthodes actives sont encouragées, prônant que le maître doit avant tout devenir un animateur. Les punitions corporelles ont été proscrites. Pourtant, malgré ces interdictions dans plusieurs pays, des recherches menées au Sénégal, Togo, en RCA et en Guinée montrent que plus de la moitié des élèves du primaire sont victimes de châtiments corporels. En pratique, ces mesures, bien qu'ayant permis de réduire leur fréquence, ne sont pas toujours respectées.

En RDC, la réalité du milieu scolaire demeure marquée par la persistance de punitions corporelles et symboliques : achat de matériel, renvoi à la maison, ramassage d'immondices, rédaction de discours, paroles blessantes, etc. Cette situation soulève plusieurs questions : Les punitions infligées aux élèves respectent-elles le règlement intérieur ? Que pensent les enseignants de ces punitions ? Les autorités scolaires respectent-elles l'application de ces mesures telles que prévues ?

Ces interrogations constituent notre problématique et orientent notre investigation. Sur cette base, nous formulons les hypothèses suivantes : certaines punitions ne sont pas conformes au règlement de l'école ; de nombreux sujets estiment que ces punitions sont injustifiées ; leur application pourrait également manquer d'équité.

Notre étude poursuit donc plusieurs objectifs : comprendre l'appréciation de l'application du règlement scolaire sur le comportement des élèves dans la sous-province éducative de Ngaliéma 3, vérifier si cette application varie selon certaines variables, et évaluer l'impact perçu de ces mesures, notamment des punitions, sur le comportement des élèves, selon l'opinion des enseignants.

Concernant l'usage des punitions corporelles, certains enseignants recourent à des coups de bâton, tirent les oreilles des élèves ou les font agenouiller, ce qui entraîne une perte de temps et de dignité. Toutefois, notre démarche ne vise pas à promouvoir ou à condamner systématiquement ces pratiques, mais à analyser leur application et leur impact. Nous souhaitons mettre en lumière le respect, ou le non-respect, du règlement scolaire et les raisons matérielles qui poussent certains enseignants à recourir à ces châtiments, même lorsqu'ils sont explicitement interdits. Pour cela, nous recueillerons les opinions des enseignants sur ces pratiques, afin de mieux comprendre les enjeux et les dynamiques en jeu.

2. CADRE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée dans cette étude suit un enchaînement logique cohérent, visant à assurer la rigueur scientifique dans la recherche. Elle comprend en premier lieu la description de la population participante et de ses caractéristiques sociodémographiques, suivie de la présentation des outils de collecte et de traitement des données.

2.1. Participants et caractéristiques sociodémographiques

La présente étude cible une population essentielle d'enseignants œuvrant dans la Sous-province Éducative de Ngaliéma 3, à Kinshasa. Composée d'un total de 2025 individus, cette communauté d'éducateurs constitue un véritable vivier d'expériences et de savoirs. Pour explorer en profondeur leurs perceptions et pratiques, un questionnaire, principal outil de collecte, a été administré à un échantillon soigneusement sélectionné de 102 enseignants, représentatifs de cette population.

Les caractéristiques sociodémographiques de ces participants ont été analysées selon trois axes clés : le genre, le niveau d'études et l'ancienneté dans la profession. Sur le plan du genre, le portrait est majoritairement masculin, avec 76,47 % (78 enseignants), tandis que les femmes représentent une minorité avec 23,53 % (24 enseignants). Concernant le parcours académique, la majorité détient un diplôme de graduation (bachelor), soit 41,18 % (42 enseignants). Les titulaires du Diplôme d'État de 6ème degré (D6) suivent avec 30,39 % (31 enseignants), et les licenciés comptent pour 28,43 % (29 enseignants).

Quant à l'expérience professionnelle, une majorité notable d'enseignants, soit 40,20 %, possède entre 6 et 10 ans d'ancienneté. Près d'un tiers, 31,37 %, cumulent au moins cinq années d'expérience, tandis que 28,43 % affichent une expérience de 11 ans et plus. Ces données offrent un aperçu précieux de la richesse et de la diversité du corps enseignant dans cette région, constituant ainsi une base solide pour comprendre leurs comportements, leurs attentes et leurs défis dans le contexte éducatif de Ngaliéma

2.2. Outils de Collecte et traitement de données

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, nous avons privilégié une approche méthodologique combinant plusieurs techniques. La collecte des données a été effectuée principalement à travers un questionnaire structuré, complété par des entretiens semi-directifs. La triangulation a été renforcée par l'utilisation de techniques documentaires, notamment l'analyse de contenu pour l'interprétation des réponses aux questions ouvertes.

Les données recueillies ont été traitées à l'aide de méthodes quantitatives, en particulier le calcul de pourcentages et d'indicateurs statistiques descriptifs, afin d'analyser la fréquence et la distribution des réponses. L'analyse qualitative a permis d'interpréter les réponses non numériques, en identifiant les thèmes majeurs et en contextualisant les résultats.

3. RESULTATS

Tableau 1: La discipline au sein de l'école

Réaction	Fréquences				M&F	%
	M	%	F	%		
Assez bonne	26	25,49	8	7,84	34	33,33
Bonne	41	40,19	11	10,78	52	50,98
Excellente	11	10,78	5	4,90	16	15,69
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 :41)

En scrutant les résultats du Tableau 1, portant sur la perception de la discipline au sein de l'école, une majorité significative des enseignants se montre plutôt satisfaite. En effet, 52 répondants, soit près de la moitié (50,98 %), estiment que la discipline dans leurs établissements est bonne. Une autre partie, composée de 34 enseignants (33,33 %), considère que la discipline y est assez bonne, tandis que 16 enseignants, représentant 15,69 %, jugent la discipline excellente.

Ces données révèlent que la majorité des enseignants perçoivent la discipline scolaire comme étant globalement satisfaisante, ce qui pourrait influencer positivement l'ambiance et le climat éducatif dans ces écoles.

Tableau 2: Importance du règlement scolaire selon les enquêtés

Réponses	Fréquences				M&F	%
	M	%	F	%		
Il fixe les droits et devoirs de chaque membre de la communauté éducative	20	19,60	8	7,84	28	27,45
Définit la politique disciplinaire	17	16,66	5	4,90	22	21,56
Place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté en le rendant progressivement responsable	14	13,72	4	3,92	18	17,64
Informer les élèves sur conduite scolaire	13	12,74	3	2,94	16	15,68
Rassembler et fixer dans seul document l'ensemble des règles de vie au sein d'un établissement	8	7,84	2	1,96	10	9,80
Rappeler les règles de civilité et de comportement	6	5,88	2	1,96	8	7,84
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 : 42)

La lecture des résultats du Tableau 2, qui examine l'importance accordée au règlement scolaire par les enseignants, plusieurs points clés ressortent. La majorité, soit 27,45 %, estime que le rôle principal du règlement est de fixer les droits et devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Vient ensuite, avec 21,56 %, l'idée que le règlement définit la politique disciplinaire au sein de l'école. Une part notable des répondants, représentant 17,64 %, considère que le règlement place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de citoyenneté, en le rendant progressivement responsable. Par ailleurs, 15,68 % pensent que l'objectif du règlement est d'informer les élèves sur la conduite scolaire.

Moins nombreux, ceux qui soulignent l'importance de rassembler et de fixer l'ensemble des règles dans un seul document représentent 9,80 %, tandis que 7,84 % insistent sur le rappel des règles de civilité et de comportement.

Ces résultats illustrent que, pour la majorité des enseignants, le règlement scolaire joue un rôle central dans la structuration de la vie scolaire, en assurant à la fois l'organisation, la discipline, et la responsabilité citoyenne des élèves.

Tableau 3: Les personnes censés d'appliquer le règlement scolaire à l'école

Réponses	Fréquences					%
	M	%	F	%	M&F	
Directeur de disciplines	19	18,62	7	6,86	26	25,49
Enseignants	13	12,74	5	4,90	18	17,64
Préfets	12	11,76	4	3,92	16	15,68
Directeur des études	11	10,78	3	2,94	14	13,72
Conseillers pédagogiques	10	9,80	2	1,96	12	11,76
L'élève	8	7,84	2	1,96	10	9,80
Tout le monde	5	4,90	1	0,98	6	5,88
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 :44)

Le Tableau 3, qui identifie les acteurs chargés de l'application du règlement scolaire, révèle que cette responsabilité repose principalement sur certains personnels clés. La majorité des répondants, soit 25,49 %, considèrent que le directeur de disciplines joue un rôle central dans cette mission. Viennent ensuite, avec 17,64 %, les enseignants, suivis par les préfets (15,68 %) et le directeur des études (13,72 %).

Les conseillers pédagogiques participent également à cette tâche, représentant 11,76 %, tout comme l'élève lui-même, à hauteur de 9,80 %. Enfin, une minorité (5,88 %) estime que l'ensemble de la communauté éducative doit être impliqué dans l'application du règlement.

Ces résultats illustrent que la responsabilité de faire respecter le règlement scolaire est avant tout confiée à certains acteurs clés, tout en soulignant l'importance d'une implication collective pour assurer le maintien d'un climat disciplinaire harmonieux.

Tableau 4: Avis des sujets sur règlement scolaire conformément aux dispositions d'enseignement

Réactions	Fréquences					%
	M	%	F	%	M&F	
Oui	41	40,19	14	13,72	55	53,92
Non	37	36,27	10	9,8	47	46,07
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 :45)

Le Tableau 4, qui recueille l'avis des sujets concernant le règlement scolaire conformément aux dispositions d'enseignement, met en évidence une perception globalement positive. En effet, 53,92 % des répondants, soit 55 personnes, estiment que le règlement est conforme aux dispositions éducatives en vigueur.

Cependant, une proportion notable, représentant 46,07 %, soit 47 personnes, exprime un avis contraire, soulignant que le règlement pourrait nécessiter des ajustements ou une meilleure application. Ces données reflètent une tendance majoritaire favorable à la conformité du règlement scolaire avec les principes éducatifs, tout en indiquant qu'une part importante reste critique ou réservée quant à son contenu ou sa mise en œuvre.

Tableau 5: L'apport du règlement scolaire sur le comportement des élèves

Réponses	Fréquences					%
	M	%	F	%	M&F	
Limite la violence à l'égard de l'élève et entre élève	35	34,31	11	10,78	46	45,09
Eveille l'élève sur ses droits et devoirs	21	20,58	8	7,84	29	28,43
Fixe les conduites à tenir en milieu scolaire	14	13,72	3	2,94	17	16,66
Permet notamment à l'élève de se prévenir aux sanctions et punitions prévu dans le règlement	8	7,84	2	1,96	10	9,80
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 :46)

Le Tableau 5 examine l'apport du règlement scolaire sur le comportement des élèves. Selon les données recueillies, la majorité des répondants, soit 45,09 %, pensent que le règlement contribue à limiter la violence à l'égard des élèves et entre eux, avec une répartition de 34,31 % chez les garçons et 10,78 % chez les filles.

De plus, 28,43 % estiment que le règlement a un effet éducatif en éveillant l'élève sur ses droits et devoirs, répartis entre 20,58 % chez les garçons et 7,84 % chez les filles.

En ce qui concerne la fixation des conduites à tenir en milieu scolaire, 16,66 % des sujets y voient une contribution, avec 13,72 % chez les garçons et 2,94 % chez les filles.

Enfin, 9,80 % pensent que le règlement permet à l'élève de se prévenir contre les sanctions et punitions prévues, avec une majorité chez les garçons (7,84 %) par rapport aux filles (1,96 %).

Ces résultats illustrent que le règlement scolaire est perçu comme un outil essentiel pour encadrer le comportement des élèves, notamment en termes de prévention de la violence, de sensibilisation à leurs droits et devoirs, ainsi que de fixation des conduites appropriées en milieu scolaire.

Tableau 6: La sentence réservée par les enseignants à l'égard de l'élève indiscipliné

Opinions	Fréquences					%
	M	%	F	%	M&F	
Conforme au règlement	50	49,01	16	15,68	66	64,70
Pas conforme au règlement	28	27,45	8	7,84	36	35,29
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 :48)

Le Tableau 6 présente les opinions des enseignants concernant la sentence qu'ils réservent aux élèves indisciplinés. La majorité, soit 64,70 %, estime que la sanction est conforme au règlement, avec une répartition de 49,01 % chez les garçons et 15,68 % chez les filles.

En revanche, 35,29 % considèrent que la sanction n'est pas conforme au règlement, répartis entre 27,45 % chez les garçons et 7,84 % chez les filles.

Ces résultats suggèrent que la majorité des enseignants perçoivent les sanctions appliquées comme étant en accord avec le règlement scolaire, bien que certains considèrent qu'elles peuvent parfois ne pas l'être.

Tableau 7: Punitions infligées aux élèves par les enseignants

Catégories	Réponses	Fréquences				%	
		M	%	F	%		M&F
	Sortes des punitions						
Punitions	Achat des papiers et d'autres matériels de l'école	20	19,60	8	7,84	28	27,45
	Renvoi à la maison	5	4,90	4	3,92	9	8,82
	Confisquer les objets classiques	2	1,96	1	0,98	3	2,94
Symbolique	Pas d'accès dans la salle des cours	6	5,88	1	0,98	7	6,86
	Ramassage des immondices	8	7,84	1	0,98	9	8,82
	Achat des biens pour l'enseignant	1	0,98	0	0	1	0,98
	Rédaction d'un mot plusieurs fois ou d'un discours	6	5,88	2	1,96	8	7,84
	Parole choquante à l'endroit des enfants	4	3,92	1	0,98	5	4,90
Punition Corporelles	Ils pressent les doigts	2	1,96	1	0,98	3	2,94
	Coup de bâton	9	8,82	1	0,98	10	9,80
	Tirer les oreilles	8	7,84	2	1,96	10	9,80
	Faire agenouiller	7	6,86	2	1,96	9	8,82
	Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., *mémoire de licence* (2022 : 50)

L'analyse du tableau 7 révèle que les enseignants utilisent une diversité de méthodes punitives pour sanctionner les élèves, réparties en trois catégories principales : punitions, sanctions symboliques et punitions corporelles. Parmi les punitions, l'achat de papiers et de matériels scolaires apparaît comme la sanction la plus fréquemment infligée, représentant 27,45 % de l'ensemble des réponses, ce qui indique une tendance à recourir à des sanctions matérielles. Le renvoi à la maison est également utilisé, mais de façon moins fréquente, avec 8,82 %, suggérant qu'il s'agit d'une mesure plus exceptionnelle.

La catégorie symbolique regroupe des sanctions telles que la confiscation d'objets, l'interdiction d'accès à la salle de classe, ou encore la rédaction répétée de mots ou discours, avec des pourcentages variant entre 2,94 % et 7,84 %, témoignant d'une utilisation modérée de ces méthodes. La réprimande orale ou la parole choquante, bien que moins fréquente, reste présente avec 4,90 %. Quant aux punitions corporelles, elles sont davantage représentées par des gestes tels que tirer les oreilles ou faire

agenouiller, avec des pourcentages avoisinant 9,80 %, ainsi que par des coups de bâton, qui atteignent presque 9,80 %, indiquant que ces pratiques sont encore relativement répandues.

La répartition des réponses montre que, globalement, les enseignants recourent majoritairement à des sanctions matérielles et corporelles, ce qui soulève des questions sur les méthodes disciplinaires utilisées dans cet environnement éducatif. La majorité des réponses proviennent de l'ensemble des enseignants (102 au total), avec une répartition légèrement différente entre hommes (76,47 %) et femmes (23,52 %), reflétant peut-être des pratiques disciplinaires diverses selon le genre ou d'autres facteurs contextuels.

Tableau 8: Réactions des enquêtés sur l'adéquation des punitions infligées aux élèves.

Réactions	Fréquences					
	M	%	F	%	M&F	%
Oui	34	33,33	9	8,82	43	42,15
Non	44	43,13	15	14,70	59	57,85
Total	78	76,47	24	23,52	102	100

Source : Ndewene Mbutu B., mémoire de licence (2022 : 51)

L'analyse du tableau 8 indique que plus de la moitié des personnes interrogées, soit 57,85 %, considèrent que les punitions infligées aux élèves ne sont pas appropriées, ce qui traduit une insatisfaction ou une perception négative de ces sanctions. En revanche, 42,15 % des répondants pensent que ces punitions sont adaptées ou justifiées. En ce qui concerne la répartition selon le genre, 43,13 % des hommes (34 sur 78) jugent ces punitions adéquates, alors que seulement 8,82 % des femmes (9 sur 24) partagent ce point de vue, ce qui pourrait refléter une différence d'opinion entre les sexes. Dans l'ensemble, la majorité des répondants, quel que soit leur genre, estime que les méthodes disciplinaires en place ne sont pas satisfaisantes, ce qui soulève des questions sur leur efficacité et leur conformité aux normes éducatives. La forte proportion de réponses négatives souligne la nécessité d'évaluer et de potentiellement revoir les stratégies disciplinaires afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des élèves.

4. DISCUSSION DES RESULTATS

Après analyse, l'étude montre que l'application effective du règlement scolaire exerce une influence significative sur le fonctionnement global de l'établissement, tant au niveau disciplinaire que pédagogique dont l'impact est perceptible. Ces résultats rejoignent les travaux de Dewaele (2018), qui souligne que la discipline scolaire repose sur un cadre réglementaire clair et une application cohérente, condition essentielle pour un climat scolaire adéquat. Lors qu'il souligne qu'une gestion efficace de la discipline permet d'améliorer l'environnement d'apprentissage et la relation entre enseignants et élèves.

1. Perception de la discipline scolaire par les enseignants

La majorité des enseignants perçoivent la discipline comme étant « bonne » ou « excellente ». Cette tendance favorable pourrait indiquer un climat disciplinaire globalement positif, conforme aux observations de Bourdieu (2014), qui affirme que la perception des acteurs éducatifs influence leur engagement et leur posture face à la gestion de la discipline. Cependant, cette perception pourrait masquer des réalités plus complexes, notamment des difficultés dans la gestion quotidienne, comme le

suggèrent les études de Oplatka (2015), qui évoque le décalage entre perception et réalité face aux pratiques disciplinaires.

2. Rôle et contenu du règlement scolaire

Les enseignants reconnaissent l'importance du règlement scolaire comme l'instrument structurant école, ce qui rejoint les conclusions de Glickman (2016), pour qui un règlement clair et partagé constitue un pilier de la gestion scolaire. La cohérence, la clarté et la compréhension du règlement sont essentielles pour son efficacité, comme le souligne également Skiba et Peterson (2016), qui insistent sur la nécessité d'un cadre explicite pour limiter les abus et favoriser une discipline équitable.

3. Application du règlement et responsabilité collective

L'étude montre que la responsabilité de faire respecter le règlement incombe principalement à certains acteurs, notamment le directeur, les enseignants et les préfets. Selon McEwan (2017), une responsabilisation collective, impliquant tous les acteurs fondamentale pour une gestion efficace de la discipline. La participation active des élèves, comme le suggère Gage (2019), peut également renforcer le sentiment de responsabilité et améliorer le climat scolaire.

4. Perception de la conformité du règlement aux principes éducatifs

Une majorité d'enseignants considèrent que le règlement est conforme aux principes éducatifs, mais une proportion significative reste critique. Cela rejoint les travaux de Noguera (2015), qui insistent sur la nécessité d'adapter et de faire évoluer le règlement pour qu'il soit en phase avec les principes modernes d'éducation, notamment en matière de respect des droits de l'enfant et de pédagogie inclusive.

5. Effets du règlement sur le comportement des élèves

Les résultats indiquent que le règlement est perçu comme un outil efficace pour réduire la violence et sensibiliser aux droits et devoirs. Ces observations sont en accord avec la recherche de Skiba et Peterson (2016), qui démontrent que l'application cohérente des règles contribue à la diminution des comportements problématiques et à la promotion d'un climat pacifique en milieu scolaire.

6. Pratiques disciplinaires et méthodes de punition

L'analyse révèle que les enseignants recourent majoritairement à des punitions (matérielles et corporelles), en lieu et place de la sanction. Ces pratiques, souvent considérées comme violentes ou coercitives, sont en contradiction avec les recommandations de l'UNESCO (2019), qui prône des méthodes éducatives, réparatrices et non violentes. Plusieurs études, comme celle de Murray (2018), ont montré que les sanctions physiques ont des effets délétères sur le développement psychosocial des élèves et compromettent leur réussite scolaire.

7. Insatisfaction face à l'adéquation des punitions

Une majorité de répondants (57,85 %) considèrent que les punitions appliquées ne sont pas adéquates, ce qui reflète une insatisfaction quant à leur efficacité ou leur conformité aux principes éducatifs.

Selon Taylor (2020), la réévaluation des pratiques disciplinaires, en intégrant des méthodes éducatives alternatives, est essentielle pour instaurer un climat scolaire plus serein. La différence de perception entre hommes et femmes pourrait également refléter des divergences culturelles ou professionnelles, comme le montrent les travaux de Keddie et Mills (2017).

Au regard de ces observations, il apparaît nécessaire de réviser et d'améliorer les stratégies disciplinaires. Il convient de privilégier des méthodes éducatives, moins violentes et de renforcer la formation des acteurs éducatifs à la gestion positive de la discipline en milieu scolaire. Par ailleurs, une révision du contenu et de la mise en œuvre du règlement scolaire s'impose, pour mieux répondre aux attentes des enseignants, des élèves et aux normes éducatives modernes. Ces mesures permettront d'instaurer un climat scolaire plus serein, équitable, et conforme aux principes éducatifs en vigueur.

3. CONCLUSION

L'étude menée sur l'application du règlement scolaire et son impact sur le comportement des élèves à Kinshasa révèle que, malgré une perception majoritairement positive de la discipline par les enseignants, la réalité de sa mise en œuvre demeure complexe et problématique. La majorité des éducateurs considèrent que le règlement joue un rôle fondamental dans l'organisation, la régulation des comportements et la prévention de la violence en milieu scolaire. Cependant, l'utilisation persistante de méthodes punitives, notamment les sanctions corporelles et matérielles, soulève des questions quant à leur conformité avec les principes éducatifs modernes et leur efficacité réelle.

Les résultats indiquent que la responsabilité de faire respecter le règlement est principalement confiée à certains acteurs clés, tels que les directeurs de disciplines et les enseignants, mais qu'une implication collective plus large, incluant les élèves et l'ensemble de la communauté éducative, pourrait renforcer l'efficacité des mesures disciplinaires. La majorité des enseignants considèrent également que le règlement est conforme aux dispositions éducatives, même si une part significative reste critique, soulignant la nécessité de réviser et d'adapter ces règles pour mieux répondre aux enjeux actuels.

Les perceptions sur l'impact du règlement sur le comportement des élèves montrent qu'il contribue à limiter la violence et à sensibiliser aux droits et devoirs, mais ces effets positifs sont souvent compromis par des pratiques disciplinaires encore marquées par la coercition et la violence. La forte insatisfaction exprimée quant à l'adéquation des punitions appelle à une réforme des stratégies disciplinaires, en privilégiant des méthodes éducatives, réparatrices et non violentes, conformément aux recommandations internationales (UNESCO, 2019).

Ainsi, pour améliorer la gestion de la discipline et favoriser un climat scolaire serein, il est impératif de renforcer la formation des acteurs éducatifs, de réviser le contenu du règlement scolaire et de promouvoir une approche participative et équilibrée. Ces démarches permettront de créer un environnement éducatif plus respectueux, juste et conforme aux principes éducatifs modernes, contribuant ainsi au développement harmonieux des élèves et à la qualité de l'éducation à Kinshasa.

RÉFÉRENCES

- Azia, D.F.(2019). *Normes de présentation d'un travail scientifique*. L'Harmattan.
Berthod, N. (2006, printemps). Cahier cemea n°242. Autorité et punition. Genève, Suisse: Médecine & hygiène.

- Bourdieu, P. (2014). *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Éditions Liber.
- Dépliant CAPPES. (2013, décembre). Récupéré sur CAPPES: <http://www.cappes.ch>.
- Dewaele, J.-M. (2018). Classroom discipline and management. In C. A. Chapelle & S. R. T. McGroarty (Eds.), *The Routledge Handbook of Language and Education*. Routledge.
- Dictionnaire petit Larousse (2000)
- Durkheim, É. (1937). Montesquieu: sa part dans la fondation des sciences politiques et de la science des sociétés. *Revue d'Histoire Politique et Constitutionnelle*, 1, 405.
- Durkheim, E. (1966). De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives. *Lectures, Les rééditions*.
- Durkheim, E. (1966). De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives. *Lectures, Les rééditions*
- Durkheim, E. (1967). Discours aux lycéens de Sens. *Cahiers internationaux de sociologie*, 43, 25-32.
- Gage, N. (2019). *The Classroom Management Book*. Pearson Education.
- Glickman, C. D. (2016). *Renewing America's Schools: A Guide for School Leaders*. ASCD.
- Jeffrey, S. B. (2000). *Enseigner et punir*. Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Journal Officiel : La Nouvelle-Loi-Cadre de l'enseignement national/Rdc. N° 14/003 Du Février 2014.
- Kakougan Mawoussé S. (2011) La prohibition des punitions corporelles et ses difficultés d'application dans les écoles publiques au Togo. Cas des écoles primaires publiques de l'inspection pédagogique de Lomé- ouest. Mémoire Online.
- Keddie, A., & Mills, M. (2017). The emotional politics of discipline: Teacher practices and student experiences. *International Journal of Inclusive Education*, 21(4), 388-402.
- Keddie, A., & Mills, M. (2017). The emotional politics of discipline: Teacher practices and student experiences. *International Journal of Inclusive Education*, 21(4), 388-402.
- Luboya T.C. (2016). Application de principes de gestion des archives dans les écoles secondaires de kinshasa : défis et perspectives, kinshasa, CRDUPN, 066.
- Maheu, E. (2007). *Sanctionner sans punir, dire les règles pour vivre ensemble*. Lyon: Chronique.
- McEwan, H. (2017). Building a positive school climate. *Educational Leadership*, 75(4), 22-28.
- Murray, D. (2018). *Discipline and Positive Behavior Support*. Guilford Publications.
- Ndewene M.B (2022)
- Ndewene Mbutu B. (2022). Impact de l'application du règlement scolaire sur le comportement des élèves de la sous-province- éducationnelle de ngaliema 3. Mémoire de licence, Kinshasa : UPN- G.A.I.S.F.
- Noguera, P. (2015). Creating safe and supportive schools. *Educational Leadership*, 72(6), 10-15.
- Oplatka, I. (2015). Teachers' perceptions of discipline and classroom management. *International Journal of Educational Management*, 29(2), 224-237.
- Prairat, E. (2003). *La sanction en éducation*, Paris, PUF.
- Prairat, E. (2003a). Autorité et respect en éducation. *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, (11).
- Skiba, R., & Peterson, R. (2016). The politics and practice of school discipline: Toward a more equitable system. *Journal of School Violence*, 15(4), 316-342.
- Taylor, S. (2020). Reforming school discipline: Toward a restorative approach. *Educational Review*, 72(3), 341-358.
- UNESCO. (2019). *Global Standards for Quality Education*. UNESCO Publishing.